Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 13 mai 2019, est prescrite une enquête publique, pendant 16 jours consécutifs, du lundi 3 juin 2019 à 9 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mardi 18 juin 2019 à 17 h 00 (heure de clôture de l'enquête) inclus. L'enquête se déroulera en mairie de Bréville-sur-Mer (siège de l'enquête). **L'enquête publique porte sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime de la cale d'accès à la mer de la plage du golf, située sur la commune de Bréville-sur-Mer.**

La responsable du projet est Madame le maire de la commune de Bréville-sur-Mer. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la mairie de Bréville-sur-Mer – 17 avenue de Jersey 50290 BREVILLE-SUR-MER, à l'adresse électronique suivante **mairie.breville@wanadoo.fr** ou par téléphone au 02.33.50.21.15.

Les informations relatives à la procédure d'enquête peuvent être demandées auprès du Préfet de la Manche – Bureau de l'environnement et de la concertation publique – Place de la Préfecture – BP 70522 – 50002 SAINT-LO CEDEX.

Le tribunal administratif de Caen a désigné **Mme Isabelle AUBRY, expert foncier,** pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :
– **sur support papier**, en mairie de Bréville-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés ci-dessous ;
– **sur un poste informatique à la préfecture de Saint-Lô -** Bureau de l'environnement et de la concertation publique du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;
– **sur le site internet de la préfecture** à l'adresse suivante : http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête tenu à disposition à cet effet, à la mairie de Bréville-sur-Mer, aux jours et heures suivants :

COMMUNE	***ADRESSE***	***JOURS ET HEURES D'OUVERTURE***
Mairie de Bréville-sur-Mer	17 avenue de Jersey 50290 BREVILLE-SUR-MER	Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Les observations et propositions écrites peuvent également être envoyées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bréville-sur-Mer. Les observations et les propositions du public ainsi adressées au commissaire-enquêteur seront visées et annexées par ce dernier au registre d'enquête tenu à disposition du public au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : **pref-ep-dpm-breville@manche.gouv.fr**

Les observations et propositions du public inscrites sur le registre ou transmises par voie électronique et par voie postale sont consultables sur le site internet suivant: **http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis**.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Bréville-sur-Mer, aux dates et heures suivantes :

DATE DES PERMANENCES	*HORAIRES DES PERMANENCES*
mercredi 5 juin 2019	9 h 00 à 12 h 00
mardi 18 juin 2019	14 h 00 à 17 h 00

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Bréville-sur-Mer, à la préfecture de la Manche (Bureau de l'environnement et de la concertation publique) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Manche à l'adresse suivante **http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis**

Au terme de l'enquête publique, le préfet de la Manche est l'autorité compétente pour approuver la concession d'utilisation du domaine public maritime sur la commune de Bréville-sur-Mer.

Le préfet par intérim,
Le secrétaire général,

Fabrice ROSAY